PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 23 août 2012 modifié le 4 septembre 2012, une enquête publique d'un mois du 24 septembre 2012 au 24 octobre 2012 inclus, est ouverte dans la commune de LAMBALLE, sur la demande présentée par la l'EURL PROTEXEL en vue de procéder à la régularisation de l'exploitation d'un atelier de transformation de bois situé à LAMBALLE – Zone industrielle de Lanjouan ;

La commune de LAMBALLE est touchée par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier en mairie de LAMBALLE, aux jours et heures habituelles d'ouverture, consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de LAMBALLE.

Sont désignés par M. le Président du Tribunal administratif, M. Jean OLU (ingénieur DDAF en retraite) et M. Raymond PECHEUX (cadre des collectivités territoriales en retraite), respectivement commissaire-enquêteurs titulaire et suppléant. Le commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de LAMBALLE, les :

- lundi 24 septembre 2012 de 9H00 à 12H00

- mercredi 3 octobre 2012 de14H00 à 17H00

- samedi 13 octobre 2012 de 9H00 à 12H00

- jeudi 18 octobre 2012 de 9H00 à 12H00

- mercredi 24 octobre 2012 de14H00 à 17H00

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Préfecture des Côtes d'Armor – Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales – Bureau du Développement Durable et à la Mairie de LAMBALLE, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet de la préfecture des Côtes d'Armor, pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.